



**Bernard Cardinal Agré**  
Archevêque Émérite d'Abidjan

Abidjan, le 30 Octobre 2007

Réf. BCA 299/2007

## AUTORISATION

Je soussigné **Bernard Cardinal AGRE**,  
Archevêque émérite d'Abidjan,  
Fondateur de l'Institut Notre Dame de l'Incarnation,

autorise

**L'ORDINE FRANCESCANO SECOLARE**  
Centro Regionale Marche  
C/O Convento « S. Maria Apparve » - Via Ringhiera, 1 OSTRÀ (AN)

Et

**L'INSTITUT NOTRE DAME DE L'INCARNATION**  
09 BP. 4106 Abidjan 09, Côte d'Ivoire  
à collaborer dans le cadre de l'organisation du premier chapitre général de  
l'Institut Notre Dame de l'Incarnation et à la réalisation d'œuvres sociales et sanitaires.

La présente autorisation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

+ Bernard Cardinal AGRE  
Archevêque émérite d'Abidjan  
Fondateur de l'institut N.D.I



**Ampliation à Dott. Fabrizio ISENI**  
Consul honoraire de Côte d'Ivoire en Lombardie